



## Audience Déléguée régionale CNRS DR6 (20 juin 2018)

Réunion de 10h00 à 12h00

### Présents :

Pour le Snpptes : Colette ORANGE (Déléguée CNRS) - Franck SAULNIER (Secrétaire académique) - Emmanuel MAUJEAN (Délégué Bibliothèques)

Pour le CNRS DR6 : Muriel SINANIDES (Déléguée Régionale) – Caroline François (DRH)

Cette rencontre annuelle, à l'initiative du Snpptes, a pour objectif d'aborder la campagne de promotion 2017-2018 et plus particulièrement d'établir un bilan sur les dernières années pour identifier les orientations à privilégier.

### Les principaux points à retenir de ces échanges sont les suivants :

#### Bilan chiffré de la campagne de promotion

Mme SINANIDES nous présente le bilan comparatif proposés / promus entre la circonscription et les résultats nationaux du CNRS, tel que le Snpptes l'avait souhaité l'an passé :

- Evolution des promotions changement de corps et changements de grade
- Focus sur la BAP F et BAP J

Ce bilan à 3 ans permet de situer la DR6 par rapport aux résultats nationaux. Le bilan entre 2016 et 2018 est stable pour la circonscription.

Le Snpptes signale que si le nombre global de promus (comparaison promus national/circonscription DR6) est stable, le bilan s'est avéré particulièrement favorable cette année aux cadres A, contrairement à la catégorie B.

La Délégation étudiera les facteurs mis en jeu pour donner un retour sur ces résultats.

De prime abord :



- La réussite de collègues Techniciens aux examens professionnels et aux concours internes catégorie A peut expliquer en partie les résultats signalés sur les tableaux d'avancement. Pour le SNPTES, il faut rester vigilant aux carrières des catégories B et C, eux aussi en attente de reconnaissance de leur valeur professionnelle.
- Le PPCR aurait favorisé l'augmentation du nombre de promotions de grade en A, expliquant des résultats remarquables.

## Principes directeurs

En réponse aux questions du SNPTES, la Déléguée fournit plusieurs informations sur l'effort d'objectivité porté dans le traitement des dossiers des promouvables.

- Le critère de la qualité du dossier est primordial.
- Se présenter à un concours interne, n'exclut pas une proposition sur avancement. Au contraire, c'est un des critères d'évaluation des dossiers.
- Les candidats à la promotion proches de la retraite sont soutenus si la qualité du dossier le justifie. S'interroger si une proposition tardive ne serait pas le résultat d'une qualité insuffisante de la rédaction du dossier, pénalisante pour l'agent.
- La double proposition d'un même agent pour une promotion de grade et de corps peut desservir le dossier. A éviter.
- Les avancements rapprochés dans le temps doivent rester exceptionnels.

Le SNPTES ne peut qu'encourager le maintien et l'application de ces principes qui vont dans le sens de la reconnaissance de la valeur professionnelle et des acquis de l'expérience, critères fondamentaux de l'avancement défendus en CAP.

Le SNPTES souhaite que soient examinés les dossiers de la BAP G proposables et non proposés en comparaison des dossiers retenus, cas d'exemple pour en tirer des conclusions.

## Processus

La Délégation mène différentes actions en faveur de l'amélioration du processus de classement et de la rédaction des dossiers à destination des DU et des encadrants.

La rédaction du dossier d'activité est réalisée par le directeur ou le n+1, en cohérence avec la stratégie de classement de l'unité vue en amont et visée par le directeur. Le n+1 comme le DU peuvent être universitaires.

Des modifications sur le contenu du dossier peuvent être apportées par le directeur. En cas de désaccord, il est suggéré à l'agent de rédiger un commentaire, systématiquement visé en Délégation. Le fait de ne pas signer son dossier est un signe d'alerte, mais non suffisant.



## Classement des propositions d'avancement

Mme SINANIDES confirme conduire un changement de méthode depuis 3 ans. Ce changement est en accord avec les attentes du SNPTES à savoir la valeur professionnelle et la reconnaissance des acquis de l'expérience professionnelle

L'expertise métier sur les candidatures est valorisée, indépendante des intérêts éventuels des différents laboratoires et permettant un travail qualitatif. On compte désormais dans les commissions régionales des membres experts « hors circonscription » en BAP B, C, E, J, en attente pour la BAP F.

Le renouvellement des membres et des experts des commissions d'interclassement tous les 3 ans limite également l'« effet mémoire » des dossiers.

La Délégation porte son attention sur les dossiers classés prioritaires plus de 3 ans et non promus, ainsi que sur les dossiers positionnés en fin de liste depuis plus de 3 ans. L'objectif est de cibler les dossiers ayant le potentiel pour une proposition à un avancement et éviter tout blocage de candidatures potentielles.

A la question de savoir s'il faut publier ou non le classement des dossiers dans une Unité, Mme SINANIDES confirme y être favorable sous couvert d'explications aux agents, argumentées par des critères.

En conclusion, Mmes SINANIDES et FRANCOIS ont apporté nombre d'éléments factuels pour nourrir les échanges.

Les orientations prises en 2016-2017 se sont concrétisées, en conformité avec les attentes que nous avons exprimées, et seuls quelques cas y dérogent encore.

Le SNPTES reste force de proposition pour mettre en œuvre un avancement fondé sur des critères objectifs, clairs, équitables pour tous les collègues.

